

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Remplacement d'un délégué d'Ardes communauté au VALTOM

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
 Messieurs ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
 Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
 Messieurs ALEDO Marcel, DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, FESSLER Robert, LAVILLE Didier, MORVAN Jean-Jacques.*

Lors du conseil communautaire d'Ardes communauté du 11 décembre 2013, un nouveau délégué titulaire au VALTOM a été désigné :

Monsieur Jean-Jacques DELLUS, remplace Monsieur Pierre COUPELON, en tant que délégué titulaire du VALTOM, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014.

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM PREND ACTE,

de la désignation de ce nouveau représentant d'Ardes communauté auprès du VALTOM.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014688-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Demande de subventions pour une « étude de faisabilité de valorisation énergétique »

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs ALEDO Marcel, DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, FESSLER Robert, LAVILLE Didier, MORVAN Jean-Jacques.*

Suite à la mise en service du pôle multifilières de valorisation Vernéa, il a été inscrit au BP 2014 du VALTOM le financement d'une étude intitulée « étude de faisabilité de la valorisation énergétique du pôle Vernéa ». Cette initiative s'inscrit dans la logique du projet VALORDOM. Elle aura pour objectifs d'analyser les contraintes réglementaires, juridiques, techniques et économiques d'un tel projet ainsi qu'identifier les utilisateurs potentiels et les modalités de réussite du projet de valorisation énergétique complémentaire à l'actuelle valorisation électrique.

Il est demandé d'autoriser le Président à engager cette étude, à signer tout document s'y rapportant et à solliciter les fonds européens type FEDER ou autres, la participation financière de l'ADEME, du conseil régional d'Auvergne et du conseil général du Puy-de-Dôme.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

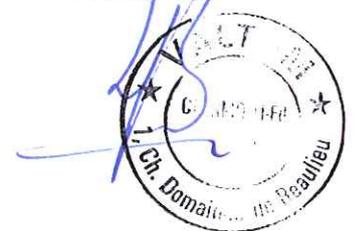
d'autoriser le Président à solliciter l'Europe, l'ADEME, le conseil régional d'Auvergne et le conseil général du Puy-de-Dôme pour l'obtention de subventions.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014689-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014

Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Création d'un poste dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 30

Pouvoirs : 3

Votants : 33

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs ALEDO Marcel, DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, FESSLER Robert, LAVILLE Didier, MORVAN Jean-Jacques.*

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune, aide correspondant à 75 % du SMIC.

Le jeune sera recruté dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- *De créer un emploi d'avenir dont les principales missions seront la gestion des envols autour du pôle multifilières de valorisation Vernéa, le renfort occasionnel des agents de pesée et le suivi de la qualité des déchets admis sur le pôle Vernéa et l'installation de stockage de Puy-Long :*

Un emploi d'avenir

Durée du contrat : 12 mois, renouvelable 2 fois 1 an

Durée hebdomadaire du travail : 30 ou 35 heures

Rémunération : niveau SMIC

- *D'autoriser le Président à lancer le recrutement et à signer la convention avec la Mission Locale et le contrat de travail avec la personne recrutée.*

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014690-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
 DEPARTEMENT
 DU
 PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
 DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Subvention accordée à deux structures adhérentes pour l'opération Organicité®

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
 Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
 Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
 Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, LAVILLE Didier.*

Le programme OrganiCité® 2013-2014 du VALTOM entre dans sa phase opérationnelle sur 3 territoires pilotes : la commune d'Aulnat, la communauté de communes du Langeadois et la communauté de communes du Pays d'Ambert.

Après un diagnostic de territoire, chaque collectivité a opté pour un programme d'actions adapté à son contexte et à ses spécificités.

Plus particulièrement sur la communauté de communes du Pays d'Ambert, 2 actions développant la pratique du broyage ont été ciblées en lien avec le foyer de vie de Champetières et l'Etablissement et Service d'Aides par le Travail (ESAT) le Val Dore.

Pour le foyer de vie de Champetières, le broyage s'intègre à un projet global pour une gestion durable des espaces verts (jardinage naturel et compostage notamment).

Pour l'ESAT du Val Dore, l'enjeu est de développer un service de broyage à domicile.

Le suivi et l'évaluation de ces expériences pilotes et innovantes permettront d'identifier les pistes de reproductibilité à l'échelle du territoire du VALTOM.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à accorder une subvention de 2 250 € à chacune de ces structures pour participer à l'acquisition d'un broyeur par structure, soit un total de 4 500 €.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014691-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Tarification Composteur Individuel de Jardin (CIJ) 2014

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,

Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.

Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),

Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,

Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, LAVILLE Didier.

Par délibération n°2013/678 du 19 décembre 2013, le VALTOM a adopté pour l'année 2014, une tarification aux usagers s'appuyant sur les taux de subventions historiques du conseil général du Puy-de-Dôme et de l'ADEME respectivement au niveau de 30 % (55 000 €) et 20 % (36 500 €), soit environ 50 % des coûts nets du VALTOM (recettes usagers déduites).

Le VALTOM vient d'être informé que :

- La subvention du conseil général du Puy-de-Dôme serait réduite à 6 %, la subvention de l'ADEME devant elle être confirmée à 20 %. Le manque de ressources reviendra à majorer le coût net de l'opération pour le VALTOM, dont la charge financière passerait de 91 400 € à 135 200 €, soit un supplément budgétaire de près de 44 000 €.
- Clermont communauté prévoirait de distribuer gratuitement 4 000 composteurs en 2014 sur l'ensemble de son territoire sans prendre en compte les secteurs actuellement desservis par une collecte de biodéchets. Si elle était confirmée, cette décision risque d'affecter :
 - La cohérence territoriale VALTOM du schéma de tarification usagers,
 - Le tonnage de biodéchets collectés, lequel se situe au niveau de 10 000 tonnes / an pour un objectif de 20 000 tonnes / an (année 2012) adopté par délibération de Clermont Communauté le 12 février 2010,
 - Le budget du VALTOM d'une dépense supplémentaire annuelle de l'ordre de 160 000 €, car le conseil général ayant plafonné son aide à 200 000 € de dépenses nettes, une partie des composteurs VALTOM ne seraient donc pas aidés par ledit conseil général.

Ces éléments ayant un impact budgétaire annuel important, de l'ordre de plus de 204 000 € en dépenses,

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

- de confirmer l'opération CIJ 2014 sur la base de la tarification du 19 décembre 2013. Le VALTOM compensera en 2014 la baisse de subvention du conseil général, à hauteur d'un montant d'environ 40 000 €,
- de conditionner l'aide du VALTOM à la distribution de CIJ sur le territoire de Clermont communauté à la réalisation et transmission par Clermont communauté d'une étude prospective précisant les conditions de gestion des déchets organiques sur ce territoire et aux résultats de cette étude.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président,
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014692-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Composteurs individuels de jardin (CIJ) : présentation du bilan de l'enquête d'évaluation 2013

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, LAVILLE Didier.*

En avril 2013, le VALTOM a mandaté l'agence Projective Groupe pour conduire une étude auprès des administrés du territoire du VALTOM afin d'évaluer les pratiques et usages de ceux-ci en matière de compostage.

1 367 foyers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire ont été sondés par téléphone sur la base de 2 échantillons :

- *Echantillon n°1 « client VALTOM » : 290 usagers ayant acheté un composteur au VALTOM entre 2005 et 2011 ;*
- *Echantillon n°2 « annuaire grand public » : 1 077 particuliers du territoire propriétaires d'un jardin et pratiquant ou non le compostage.*

En synthèse, les données suivantes ont été relevées :

- *Parmi l'échantillon 1 : 98 % continuent de composter en 2013.*
- *L'échantillon 2 compte 55% de foyers qui pratiquent le compostage, soit plus d'une personne sur deux (compostage en composteur, dont un sur deux acheté au VALTOM ou compostage en tas).*
- *S'ils ne le pratiquent pas encore, ¼ des interrogés sont prêts à tenter l'expérience du compostage.*

Si l'opération de promotion du compostage individuel bénéficie d'une bonne notoriété et de retours de pratique des usagers globalement positifs et encourageants (le matériel est apprécié, voire très apprécié par 4 usagers sur 5), des pistes d'amélioration sont aussi proposées afin d'optimiser l'efficacité de l'opération et de l'adapter aux besoins des usagers :

- *En termes de communication : développer de nouveaux messages (levier économique du compostage), de nouveaux outils (consignes vidéos, kits de communication dédiés), de nouveaux lieux où communiquer (ex : composteur d'exposition en déchèterie) et l'animation du fichier des usagers.*
- *En termes d'organisation : ventes de composteurs tout au long de l'année.*
- *En termes de pratiques liées au compostage : développer les outils d'aide à la pratique (aérateur de compost) et les techniques complémentaires de jardinage naturel (paillage, broyage).*

Sur la base des enseignements et préconisations de l'enquête, le VALTOM propose une répartition des rôles avec ses adhérents selon l'articulation suivante :

- *Le VALTOM jouerait, pour le compte de ses adhérents, un rôle de centrale d'achat, d'agent de cohérence pour la communication et d'évaluation de l'opération.*
- *Les collectivités adhérentes auraient la maîtrise des distributions de composteurs tout au long de l'année, factureraient directement aux usagers et assureraient la sensibilisation et la formation de proximité, soit en direct, soit par l'intermédiaire du VALTOM au travers des conventions d'assistance.*

Le rendu de l'enquête global et un focus par territoire ont été transmis par courrier à chaque collectivité adhérente.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM PREND ACTE,

de la présentation de ce bilan,

ET DECIDE,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

de la répartition proposée avec ses adhérents selon l'articulation suivante :

- *Le VALTOM jouerait, pour le compte de ses adhérents, un rôle de centrale d'achat, d'agent de cohérence pour la communication et d'évaluation de l'opération.*
- *Les collectivités adhérentes auraient la maîtrise des distributions de composteurs tout au long de l'année, factureraient directement aux usagers et assureraient la sensibilisation et la formation de proximité, soit en direct, soit par l'intermédiaire du VALTOM au travers des conventions d'assistance.*

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014693-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.



CONVENTION D'UTILISATION DE LA DECHETERIE DE THIERS COMMUNAUTE

AVENANT N° 1

ENTRE :

Thiers Communauté, dont le siège est situé 3 rue Pasteur 63300 Thiers, représenté par son Président, Thierry DÉGLON

Ci-après dénommée, « Thiers Communauté »,

La Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs (CCEABN), dont le siège est situé 51 rue Ernest Laroche 63290 Puy-Guillaume, représentée par sa Présidente, Nadine CHABRIER,

Ci-après dénommée, « Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs »,

D'une part,

ET

Le VALTOM, Syndicat pour la Valorisation et le Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute Loire, dont le siège est situé 1 chemin des domaines de Beaulieu 63000 Clermont-Ferrand, représenté par son Président, Laurent BATTUT,

Ci-après dénommé, « le VALTOM »,

D'autre part.

Article unique – Objet de l'avenant

Dans le cadre de la convention concernant l'autorisation d'utiliser la déchèterie de Thiers Communauté par :

- **Les services de la Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs** assurant en régie la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective sur le territoire de la Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs,

- **Claustre Environnement**, titulaire du marché de transport des ordures ménagères du VALTOM vers le pôle multifilières de valorisation Vernéa,

Il apparaît le besoin de prolonger cette dite convention.

En effet, la mise en service du centre de transfert de déchets ménagers et assimilés du VALTOM, situé sur la commune de Courpière, sur lequel doit se faire l'opération de transfert des déchets ménagers de la Communauté de Communes Entre Allier et Bois Noirs, est décalé dans le temps, suite à des retards liés aux entreprises de travaux.

En conséquence, il est nécessaire de prolonger l'utilisation de la déchèterie de Thiers Communauté jusqu'à la mise en service effective du centre de transfert de Courpière qui est prévue pour la fin février-début mars.

Avenant établi en deux exemplaires originaux

Fait à Clermont-Ferrand, le 1^{er} février 2014

Pour Thiers Communauté,	Pour la Communauté de Communes entre Allier et Bois Noirs	Pour le VALTOM,
Le Président	La Présidente	Le Président
Thierry DEGLON	Nadine CHABRIER	Laurent BATTUT

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Avenant n°1 à la convention d'utilisation de la déchèterie de Thiers Communauté

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, LAVILLE Didier.*

Le 19 décembre 2013, le comité syndical du VALTOM a approuvé la convention d'utilisation de la déchèterie de Thiers communauté par la communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs et le VALTOM jusqu'à la mise en service du centre de transfert de Courpière pour les déchets ménagers du territoire de la Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs.

La date estimée de mise en service du centre de transfert de Courpière était le 31 janvier 2014. Celle-ci est désormais reportée à la fin février 2014, voire début mars 2014.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention tripartite d'utilisation de la déchèterie de Thiers Communauté ayant pour objet le report de la date du 31 janvier 2014 à la date effective d'ouverture du centre de transfert de Courpière.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014694-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Facturation Vernéa 2013-2014 et point sur les apports.

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, LAVILLE Didier.*

En 2013, les tonnages valorisés et traités sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa ont été de 58 971 tonnes, dont 73 % de déchets ménagers résiduels (43 315 tonnes), 9 % de déchets d'activités économiques (5 425 tonnes), 7% d'encombrants (4 106 tonnes), 5 % de déchets verts (2 842 tonnes), 3 % de biodéchets (1 723 tonnes) et 2,5 % de refus de tri issus de la collecte sélective (1 560 tonnes). Sur ces 58 971 tonnes, 35 392 tonnes (soit 60 %) ont été traitées avant la Mise en Service Industrielle (MSI), à titre gracieux et 23 579 tonnes (soit 40 %), après la MSI, facturées par Vernéa au VALTOM en ce qui concerne les déchets apportés par ses collectivités adhérentes.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public entre le VALTOM et Vernéa, les apports prévisionnels du VALTOM sur Vernéa étaient de 210 000 tonnes annuelles réparties de la manière suivante :

- 6 000 tonnes de refus de tri issus de la collecte sélective.
- 8 500 tonnes de déchets verts,
- 15 000 tonnes de fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM),
- 25 000 tonnes d'encombrants de déchèterie,
- 155 500 tonnes de déchets ménagers résiduels,

Sur la base des déchets produits en 2012 sur le territoire du VALTOM en attendant les données définitives 2013, les tonnages estimés correspondent aux réalisations, exceptés pour la FFOM dont le tonnage a plafonné à 10 000 tonnes. Pour mémoire, Clermont Communauté a délibéré le 12/02/10 pour un déploiement de cette collecte jusqu'à 20 500 tonnes en 2012.

Un déficit de 5 000 tonnes lié à la FFOM est à envisager en 2014 sur le site de Vernéa. Les tonnages du VALTOM seraient alors de 205 000 tonnes pour 2014. En outre en 2013, à partir de la date de la MSI de Vernéa, le 18 novembre 2013, il a été observé une baisse des tonnages d'encombrants estimés à 500 tonnes sur 1,5 mois.

Compte tenu des baisses de tonnages cités précédemment, de la forte saisonnalité des tonnages d'apports de déchets verts, encombrants et biodéchets, et du taux de financement définitif arrêté le 14 janvier 2014, il est proposé d'adopter pour l'année 2014, et à compter de la date de MSI du pôle multifilières de valorisation Vernéa, un prix de facturation aux adhérents de 119 € HT / tonne, TGAP incluse, pour les tonnages des déchets ménagers résiduels traités sur Vernéa.

Ce prix sera réétudié mi 2014 en fonction des résultats constatés.

Sur proposition du Président,

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés,
(12 voix contre)

de valider le prix de facturation aux adhérents de 119 € HT / tonne, TGAP incluse, pour les tonnages des déchets ménagers résiduels traités sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa pour l'année 2014 à compter de sa date de mise en service industrielle et de réétudier ce prix mi 2014 en fonction des résultats constatés.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014695-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Tarification 2014 du VALTOM à ses collectivités adhérentes

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 33

Pouvoirs : 3

Votants : 36

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DEMERE Jean-François, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, LAVILLE Didier.*

*En complément à la tarification des déchets traités sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa décidée par délibération n°2013-683 du 19 décembre 2013, il vous est proposé de traiter sur cette installation les déchets résiduels incinérables des services municipaux au prix de 90 € HT /tonne, TGAP incluse.
Ces déchets seront facturés par le VALTOM soit aux communes concernées, soit aux collectivités adhérentes au VALTOM, selon la décision de ces dernières.*

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A la majorité des suffrages exprimés,
(12 voix contre)**

d'adopter la tarification 2014 du VALTOM aux communes ou à ses collectivités adhérentes correspondant à la valorisation et au traitement sur le pôle multifilières de valorisation Vernéa des déchets résiduels incinérables des services municipaux au prix de 90 € HT /tonne, TGAP incluse.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014696-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Compte administratif 2013

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
par 23 voix pour et 12 absentions,**

1- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif 2013
Synthèse**

Résultats de l'exercice 2013

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2013	14 259 575,14 €	7 220 275,87 €	2 609 469,74 €
Recettes de fonctionnement 2013	14 259 575,14 €	9 829 745,61 €	
Dépenses d'investissement 2013	13 849 152,27 €	7 098 359,96 €	925 769,86 €
Recettes d'investissement 2013	13 849 152,27 €	8 024 129,82 €	

Exécution budgétaire 2013 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	-82 772,27 €		925 769,86 €	842 997,59 €
Fonctionnement	600 757,97 €	379 326,83 €	2 609 469,74 €	2 830 900,88 €
TOTAL	517 985,70 €	379 326,83 €	3 535 239,60 €	3 673 898,47 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2013 (équilibre BP 2014)	
Section d'investissement - Dépenses	2 723 212,43 €
Section d'investissement - Recettes	590 286,02 €
SOLDE	2 132 926,41 €

Affectation du Résultat 2013

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	2 830 900,88 €
Excédent de la section d'investissement	842 997,59 €
Besoin de financement des restes à réaliser	2 132 926,41 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2014 (art. 002)	1 540 972,06 €
Affectation en réserves pour 2014 (article 1068)	1 289 928,82 €

- 2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en dépenses ou en recettes,
- 4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014697Bis-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2014
Publication : 05/03/2014

Le premier Vice-président,
Jean-Claude JACOB.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

40
32
34

VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

22
0
12

Présenté par Monsieur le Vice-président,

A Clermont-Fd, le 19/02/2014

Date de convocation : 12/02/2014

Jc. JACOBS

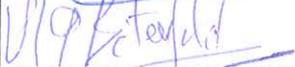
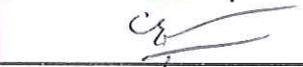
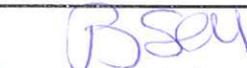
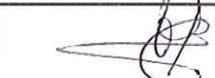
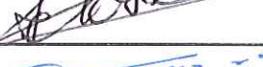
Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Ferrand, le 19/02/2014

Les membres du Comité Syndical,



Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
ALEDO Marcel - VRAY Lucien	
ARNAL Olivier - BERNON Michel	
ARNAUD Brigitte - MAUCHET Gérard	
BARDOT Alain - BERGETOT-RAYNAL Sandrine	
BATTUT Laurent - FARGEIX Alain	
BETENFELD Gérard - VINZIO René	
BISSIRIEX Thierry - IMBERT Jean-Pierre	
BŒUF Jean - DULONDEL François	
BOUYON René - RABETTE Laurent	
CHABRIER Nadine - BERNARD Tony	
CHASSIN Nicole - BERNARD Jean-Paul	
DAJOUX Michel - RODIER Simon	
DEGUI Marie-Christine - PIROUX Pascal	
DELAHAYE Marie-José - MORVAN Jean-Marc	
DELLUS Jean-Jaques - GOUEZEC Jean-François	
DEMERE Jean-François - POUZADOUX Jean-Paul	
DEMOURGUES-ROBERT Danièle - GARDES Roger	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES		
DI GIAMBATTISTA Nicolas - KOSZIAK Claude		/
DOMAS Philippe - FOURNIAT Denis		/
EGLI Eric - AMBLARD Jean-Baptiste	 PO/E. Egli	/
FESSLER Robert - SERVIERE Gilles		/
GADET Michel - CAUTIER Georges		/
GIRON Dominique - POUGET Jacques		/
GONIN Michel - CHAPET Roger		/
JACOB Jean-Claude - PEYRONNY Jean-Claude		/
LABRANDINE Roland - FONTAINE Jacques		/
LAFFONT Alain - SLAMA Bruno		/
LALUQUE Gilles - THEALLIER Serge		/
LANOIR Jacques - FORTE Montserra		/
LAVILLE Didier - MANTELET Hervé		/
LEMPEREUR Claire - BARILLIER Pierre		/
MAILLARD Guy - FABRE Chantal		/
MARION François - BOTOLOTTI Joël		/
MASSEBOEUF Claude - MAREUGE Roger		/
MEALLET Roger Jean - CHASSANG Jean-Pierre		/
MOLINIER Jean-Claude - MOLLON Agnès		/
PRONONCE Hervé - CHABRIDON Gérard		/
REVERSEAU Yves - VIGNAL Odile		/
SELOSSE - Alain - BERTHARION Jacques-Denis		/
VEISSIERE Bernard - CHAMPEIX Robert		/
TOTAL DES SIGNATURES		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014697Ter-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2014
Publication : 26/03/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Compte administratif 2013

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
par 23 voix pour et 12 absentions,**

1- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Compte Administratif 2013
Synthèse**

Résultats de l'exercice 2013

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2013	14 259 575,14 €	7 220 275,87 €	2 609 469,74 €
Recettes de fonctionnement 2013	14 259 575,14 €	9 829 745,61 €	
Dépenses d'investissement 2013	13 849 152,27 €	7 098 359,96 €	925 769,86 €
Recettes d'investissement 2013	13 849 152,27 €	8 024 129,82 €	

Exécution budgétaire 2013 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	-82 772,27 €		925 769,86 €	842 997,59 €
Fonctionnement	600 757,97 €	379 326,83 €	2 609 469,74 €	2 830 900,88 €
TOTAL	517 985,70 €	379 326,83 €	3 535 239,60 €	3 673 898,47 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2013 (équilibre BP 2014)	
Section d'investissement - Dépenses	2 723 212,43 €
Section d'investissement - Recettes	590 286,02 €
SOLDE	2 132 926,41 €

Affectation du Résultat 2013

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	2 830 900,88 €
Excédent de la section d'investissement	842 997,59 €
Besoin de financement des restes à réaliser	2 132 926,41 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2014 (art. 002)	1 540 972,06 €
Affectation en réserves pour 2014 (article 1068)	1 289 928,82 €

- 2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en dépenses ou en recettes,
- 4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014697-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Compte administratif 2013

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 34 (Le Président ne prend pas part au vote)

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
par 23 voix pour et 12 absentions,

1- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte Administratif 2013
Synthèse

Résultats de l'exercice 2013

	Prévu	Réalisé	Solde
Dépenses de fonctionnement 2013	14 259 575,14 €	7 220 275,87 €	2 609 469,74 €
Recettes de fonctionnement 2013	14 259 575,14 €	9 829 745,61 €	
Dépenses d'investissement 2013	13 849 152,27 €	7 098 359,96 €	925 769,86 €
Recettes d'investissement 2013	13 849 152,27 €	8 024 129,82 €	

Exécution budgétaire 2013 et résultats de clôture

	Résultat de clôture de l'exercice 2012	Part affectée à l'investissement 2013	Résultat de l'exercice 2013	Résultat de clôture de l'exercice 2013
Investissement	-82 772,27 €		925 769,86 €	842 997,59 €
Fonctionnement	600 757,97 €	379 326,83 €	2 609 469,74 €	2 830 900,88 €
TOTAL	517 985,70 €	379 326,83 €	3 535 239,60 €	3 673 898,47 €

Restes à réaliser - Crédits d'investissement à reporter au 31/12/2013 (équilibre BP 2014)	
Section d'investissement - Dépenses	2 723 212,43 €
Section d'investissement - Recettes	590 286,02 €
SOLDE	2 132 926,41 €

Affectation du Résultat 2013

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	2 830 900,88 €
Excédent de la section d'investissement	842 997,59 €
Besoin de financement des restes à réaliser	2 132 926,41 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2014 (art. 002)	1 540 972,06 €
Affectation en réserves pour 2014 (article 1068)	1 289 928,82 €

- 2- de constater, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser en dépenses ou en recettes,
- 4- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014697Ter-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014
Publication : 13/03/2014

Le premier Vice-président,
Jean-Claude JACOB.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Compte de gestion 2013

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2013, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu, et approuvé, le compte administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, le montant de tous les titres de recettes émis et le montant de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des écritures

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,*
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,*
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.*

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECLARE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014698-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Affectation du résultat 2013

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 32

Pouvoirs : 3

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, EGLI Eric, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

Le compte administratif étant en cohérence avec le compte de gestion du Receveur, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat et de combler le besoin de financement 2014 de la section d'investissement par une partie de l'excédent de fonctionnement 2013.

Affectation du Résultat 2013

Proposition d'affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement à affecter	2 830 900,88 €
Excédent de la section d'investissement	842 997,59 €
Besoin de financement des restes à réaliser (solde)	2 132 926,41 €
Report en recettes de fonctionnement au BP 2014 (art. 002)	1 540 972,06 €
Affectation en réserves pour 2014 (article 1068)	1 289 928,82 €

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'approuver l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2013 telle que notifiée ci-dessus.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014699-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Budget Primitif 2014

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,

Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.

Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),

Messieurs EGLI Eric (à M. BETENFELD Gérard), LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).

Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,

Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.

Vu la délibération du 19 décembre 2013 ayant pour objet le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'année 2014,

Vu le projet de budget primitif 2014 proposé, basé sur une participation syndicale annuelle fixée à 28,60 € TTC par habitant,

LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM VOTE,
A la majorité des suffrages exprimés,
(1 voix contre et 11 abstentions)

le budget primitif 2014 du VALTOM qui s'équilibre comme suit :

- **Section de fonctionnement**

Présentation par nature

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 54 600 588,06 €.

- **Section d'investissement**

Présentation par opération

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la hauteur de 18 076 992,43 €.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014700-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....

40
31
35

VOTES :

Pour.....
 Contre.....
 Abstentions.....

23
01
11

Présenté par Monsieur le Président

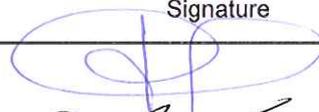
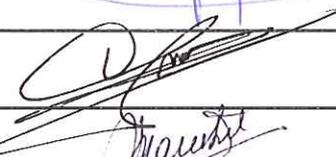
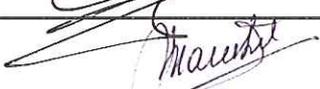
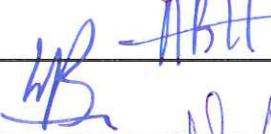
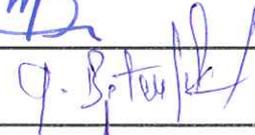
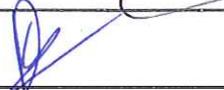
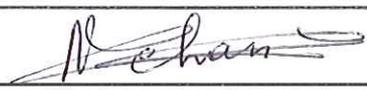
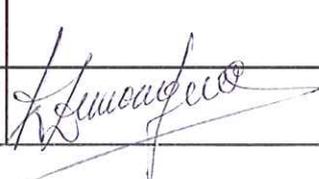
Date de convocation : 12/02/2014

A Clermont-Fd, le 19/02/2014

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session ordinaire

A Clermont-Ferrand, le 19/02/2014

Les membres du Comité Syndical,

Nom / Prénom Titulaire - Suppléant	Signature
ALEDO Marcel - VRAY Lucien	
ARNAL Olivier - BERNON Michel	
ARNAUD Brigitte - MAUCHET Gérard	
BARDOT Alain - BERGETOT-RAYNAL Sandrine	
BATTUT Laurent - FARGEIX Alain	
BETENFELD Gérard - VINZIO René	
BISSIRIEX Thierry - IMBERT Jean-Pierre	
BŒUF Jean - DULONDEL François	
BOUYON René - RABETTE Laurent	
CHABRIER Nadine - BERNARD Tony	
CHASSIN Nicole - BERNARD Jean-Paul	
DAJOUX Michel - RODIER Simon	
DEGUI Marie-Christine - PIROUX Pascal	
DELAHAYE Marie-José - MORVAN Jean-Marc	
DELLUS Jean-Jaques - GOUEZEC Jean-François	
DEMERE Jean-François - POUZADOUX Jean-Paul	
DEMOURGUES-ROBERT Danielle - GARDES Roger	

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES		
DI GIAMBATTISTA Nicolas - KOSZIAK Claude		
DOMAS Philippe - FOURNIAT Denis		
EGLI Eric - AMBLARD Jean-Baptiste		
FESSLER Robert - SERVIERE Gilles		
GADET Michel - CAUTIER Georges		
GIRON Dominique - POUGET Jacques		X
GONIN Michel - CHAPET Roger		
JACOB Jean-Claude - PEYRONNY Jean-Claude		
LABRANDINE Roland - FONTAINE Jacques		
LAFFONT Alain - SLAMA Bruno		
LALUQUE Gilles - THEALLIER Serge		
LANOIR Jacques - FORTE Montserra		
LAVILLE Didier - MANTELET Hervé		
LEMPEREUR Claire - BARILLIER Pierre		
MAILLARD Guy - FABRE Chantal		
MARION François - BOTOLOTTI Joël		
MASSEBOEUF Claude - MAREUGE Roger		
MEALLET Roger Jean - CHASSANG Jean-Pierre		
MOLINIER Jean-Claude - MOLLON Agnès		
PRONONCE Hervé - CHABRIDON Gérard		X
REVERSEAU Yves - VIGNAL Odile		
SELOSSE - Alain - BERTHARION Jacques-Denis		
VEISSIERE Bernard - CHAMPEIX Robert		
TOTAL DES SIGNATURES		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140320-2014700-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2014
Publication : 26/03/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Emprunt pour l'étude et la construction du centre de transfert du Saint-Sauves.

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BCEUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs EGLI Eric (à M. BETENFELD Gérard), LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

Conformément au schéma d'implantation de transport adopté par la délibération du 15/02/2006 et à la programmation validée par les délibérations des 25/03/2009 et 27/06/2012, la réalisation du centre de transfert de Saint-Sauves est inscrit au BP 2014.

Il vous est proposé de financer par l'emprunt la construction de ce centre de transfert, à la hauteur de l'inscription faite au BP 2014, soit un total de 1 200 000 d'euros HT.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires, ayant pour objet de souscrire un emprunt de 1 200 000 € pour la construction du centre de transfert de Saint-Sauves et à signer toutes les pièces afférentes.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Folio
DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DÔME

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Emprunt pour le programme de travaux 2014 d'extension des installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs EGLI Eric (à M. BETENFELD Gérard), LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

Dans le cadre de l'exercice de la compétence traitement, la prise en charge des investissements liés à des augmentations de capacités des ISDND comptées à dater du 1^{er} janvier 2010 a fait l'objet d'une délibération du VALTOM en date du 3 décembre 2009.

Afin de mettre en œuvre les équipements inscrits au BP 2014, et ce, dans le cadre du plein exercice de sa compétence traitement à compter du 1^{er} janvier 2014, il est nécessaire de recourir à un emprunt global pour 2 000 000 €. Il permettra d'assurer la réalisation du programme d'extension des capacités des ISDND.

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à lancer une consultation auprès des établissements bancaires, ayant pour objet de souscrire un emprunt global de 2 000 000 € pour le programme ISDND 2014 et à signer toutes les pièces afférentes.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*Le Président,
Laurent BATTUT.*



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014702-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Investissements : durées des amortissements.

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs EGLI Eric (à M. BETENFELD Gérard), LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

Compte tenu des acquisitions par le VALTOM de nouveaux types d'immobilisations, il est nécessaire d'actualiser la délibération référente des durées d'amortissement du 24 février 2011.

Les durées d'amortissements actualisées sont les suivantes :

sur une période de deux ans :

-Logiciels informatiques

sur une période de cinq ans :

-Matériel informatique
 -Matériel de téléphonie
 -Véhicules de toutes catégories
 -Subventions d'études et d'équipement
 -Composteurs Individuels de Jardins (CIJ)

sur une période de dix ans :

-Mobilier de bureau

sur une période de quinze ans :

-Installations de signalisation
 -Plantations
 -Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage et de ventilation
 -Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphonies
 -Fonds de concours
 -Compacteurs
 -Caissons

Sur proposition du Président,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
 A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'accepter ces modalités d'amortissement, et ce à compter du 1^{er} janvier 2014.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,
 Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014703-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
 Publication : 27/02/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

VALTOM

OBJET : Avenant n°1 au marché 11-08-013 : gestion et exploitation de la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines (lot n°2)

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs EGLI Eric (à M. BETENFELD Gérard), LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

L'actuelle attributaire de la gestion et de l'exploitation de la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines est la société PRAXY-Centre.

L'évolution constante des tonnages et l'exiguïté de la plateforme ont nécessité de faire évoluer le mode d'exploitation. La société PRAXY-Centre a mis en place depuis le 1^{er} août 2013 de nouvelles procédures afin d'optimiser le fonctionnement de la plateforme de compostage. Ces procédures visent à limiter les odeurs et risques d'incendie, mais également à obtenir du compost mature plus rapidement. Pour ce faire, des moyens supplémentaires ont été affectés pour l'exploitation du site, tant en personnels qu'en matériels (broyeur...).

La société PRAXY-Centre propose que le prix du compostage soit réévalué en conséquence, à hauteur de 37,70 € HT / tonne soit une plus-value de 2,50 € HT / tonne entrante, et ce, à compter du 1^{er} août 2013, date de mise en œuvre effective des nouvelles procédures avec l'atteinte des résultats escomptés. Cette plus-value correspond à une augmentation du montant total du marché de 4,67% selon le tableau ci-dessous :

total marché initial sur 4 ans	2012	2013	2014	2015	
tonnages annuels :	7000	7000	7000	7000	total marché
cout par tonne :	33,20 €	33,20 €	33,20 €	33,20 €	
montant annuel	232 400,00 €	232 400,00 €	232 400,00 €	232 400,00 €	929 600,00 €

plus-value demandée	2012	2013	2014	2015	
tonnages concernés		3360,55	7000	7000	total plus-value
plus-value		2,50 €	2,50 €	2,50 €	
montant annuel		8 401,38 €	17 500,00 €	17 500,00 €	43 401,38 €
				soit :	4,67%

Compte tenu de l'absence d'incident depuis le 1^{er} août 2013 et de la confirmation de l'atteinte des résultats escomptés,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à signer un avenant avec la société PRAXY-Centre, prenant en compte la réévaluation du prix du compostage, pour les tonnages entrants sur le site depuis le 1^{er} août 2013.

FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Président,
Laurent BATTUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2014
Publication : 27/02/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

VALTOM

OBJET : Avenant n°1 au marché 11-08-013 : gestion et exploitation de la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines (lot n°2)

Le 19 février 2014, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 9h00, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

Date de la convocation : 12 février 2014

Secrétaire de séance : Michel GONIN

Nombre de Membres :

En exercice : 40

Présents : 31

Pouvoirs : 4

Votants : 35

*Présents : Mesdames CHASSIN Nicole, DEMOURGUES-ROBERT Danielle, GIRON Dominique, LEMPEREUR Claire,
Messieurs ALEDO Marcel, ARNAL Olivier, BARDOT Alain, BATTUT Laurent, BETENFELD Gérard, BISSIREX Thierry, BŒUF Jean, CHASSANG Jean-Pierre, DI GIAMBATTISTA Nicolas, DOMAS Philippe, FESSLER Robert, GADET Michel, GONIN Michel, JACOB Jean-Claude, LALUQUE Gilles, MAILLARD Guy, MARION François, MASSEBOEUF Claude, MAUCHET Gérard, MOLINIER Jean-Claude, MORVAN Jean-Jacques, PRONONCE Hervé, RABETTE Laurent, REVERSEAU Yves, SELOSSE Alain, SLAMA Bruno, VEISSIERE Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CHABRIER Nadine (à M. SELOSSE Alain),
Messieurs EGLI Eric (à M. BETENFELD Gérard), LABRANDINE Roland (à M. ARNAL Olivier), LANOIR Jacques (à M. JACOB Jean-Claude).*

*Excusés : Madame DEGUI Marie-Christine,
Messieurs DAJOUX Michel, DELLUS Jean-Jacques, DEMERE Jean-François, LAVILLE Didier.*

L'actuelle attributaire de la gestion et de l'exploitation de la plateforme de compostage de Charbonnier-les-Mines est la société PRAXY-Centre.

L'évolution constante des tonnages et l'exiguïté de la plateforme ont nécessité de faire évoluer le mode d'exploitation. La société PRAXY-Centre a mis en place depuis le 1^{er} août 2013 de nouvelles procédures afin d'optimiser le fonctionnement de la plateforme de compostage. Ces procédures visent à limiter les odeurs et risques d'incendie, mais également à obtenir du compost mature plus rapidement.

Pour ce faire, des moyens supplémentaires ont été affectés pour l'exploitation du site, tant en personnels qu'en matériels (broyeur...).

La société PRAXY-Centre propose que le prix du compostage soit réévalué en conséquence, à hauteur de 35,70 € HT / tonne soit une plus-value de 2,50 € HT / tonne entrante, et ce, à compter du 1^{er} août 2013, date de mise en œuvre effective des nouvelles procédures avec l'atteinte des résultats escomptés.

Cette plus-value correspond à une augmentation du montant total du marché de 4,67% selon le tableau ci-dessous :

total marché initial sur 4 ans	2012	2013	2014	2015	
tonnages annuels :	7000	7000	7000	7000	total marché
cout par tonne :	33,20 €	33,20 €	33,20 €	33,20 €	
montant annuel	232 400,00 €	232 400,00 €	232 400,00 €	232 400,00 €	929 600,00 €

plus-value demandée	2012	2013	2014	2015	
tonnages concernés		3360,55	7000	7000	total plus-value
plus-value		2,50 €	2,50 €	2,50 €	
montant annuel		8 401,38 €	17 500,00 €	17 500,00 €	43 401,38 €
				soit :	4,67%

Compte tenu de l'absence d'incident depuis le 1^{er} août 2013 et de la confirmation de l'atteinte des résultats escomptés,

**LE COMITE SYNDICAL DU VALTOM DECIDE,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

d'autoriser le Président à signer un avenant avec la société PRAXY-Centre, prenant en compte la réévaluation du prix du compostage, pour les tonnages entrants sur le site depuis le 1^{er} août 2013.

*FAIT ET DELIBERE, le 19 février 2014.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

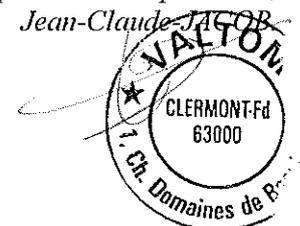
*Le premier Vice-président,
Jean-Claude JACOB*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256302670-20140219-2014705-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2014
Publication : 12/03/2014



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans le délai fixé par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à compter le cas échéant de l'accomplissement des formalités de publicité telles que notamment l'affichage ou la publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.